

### Séance extraordinaire du 22 juin 2017

↳ L'Inspection Académique n'ayant pas validé la modification des horaires pour la rentrée prochaine considérant que la journée du jeudi ne répond pas aux exigences du décret (6 heures d'enseignement au lieu de 5,5 heures), le Conseil Municipal est convoqué pour une séance extraordinaire, ainsi que le Conseil d'école, pour proposer de nouveaux horaires.

↳ A compter de septembre 2017, la semaine scolaire sera organisée de la façon suivante :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8 h 45	8 h 45	8 h 45	8 h 45	8 h 45
--	-	-	-	-
12 h 00	12 h 00	11 h 45	12 h 00	12 h 00
Pause méridienne			Pause méridienne	
13h 30	13h 30		13h 30	13h 30
-	-		-	-
15 h 30	15 h 30		15 h 30	15 h 30
TAP :	TAP :		TAP :	TAP :
15 h 30	15 h 30		15 h 30	15 h 30
-	-		-	-
16 h 15	16 h 15		16 h 15	16 h 15